

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121- 9 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire,

Le lundi 27 avril 2026 à 18 h 30 à l'ABACA

A Val-de-Cognac

Le 21 avril 2026

ORDRE DU JOUR :

- 1) Attribution des marchés de travaux – Aménagement d'une maison France service.
- 2) Demande de subvention exceptionnelle – Société de Chasse de Cherves.
- 3) Signature d'un bail civil avec la SCI Val-de-Cognac à l'effet de permettre l'implantation d'un abribus pour le ramassage scolaire.
- 4) Adoption du Compte Financier Unique 2025 Budget général.
- 5) Affectation des résultats 2025 - Budget général.
- 6) Adoption du compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Lotissement Terres du Pinier ».
- 7) Affectation des résultats 2025 - Budget annexe « Lotissement Terres du Pinier ».
- 8) Adoption du compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Commerces de proximité ».
- 9) Affectation de résultat 2025 – Budget annexe « Commerces de proximité ».
- 10) Vote des taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2026
- 11) Adoption du règlement budgétaire et financier.
A noter qu'il doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée.
- 12) Détermination du forfait communal applicable pour l'école privée Sainte Eustelle et signature de la convention de forfait communal.
- 13) Foire aux livres du 27 juin 2026.
- 14) Délégation d'attribution du Conseil municipal au maire (article L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT) – Précisions quant aux conditions et limites de la délégation dans les matières visées au 18° et 19° de la délibération.
- 15) Compositions des commissions communales.

Questions diverses